

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

**DEL-2022-99**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. OBERLI, SADDIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - ROUTE D'ANNECY - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21127 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES CHATEL/CECCON TP**

**Exposé du Président,**

Par marché N° ME 21127 en date du 20 août 2021, le SYANE a confié au groupement d'entreprises CHATEL / CECCON TP, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de la sécurisation de la route d'Annecy, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparait que dans le cadre du chantier, la commune a souhaité étendre le périmètre des travaux d'enfouissement des réseaux secs chemin du parc des Pins, voie contiguë à la route d'Annecy sur environ 110 mètres.

Le montant initial du marché s'élève à 552.553,80 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié.

Pour mémoire, le Bureau a approuvé un avenant n°1 lors de la séance du 31 mars 2022 pour un montant de 59.527,05 € HT, soit une incidence de 10,77 % sur le montant du marché initial.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 16.810,90 € HT.



La somme des avenants n°1 et n°2 est de 76.337,95 € HT soit une incidence globale de 13,82 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 19 mai 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE  
Joël BAUD-GRASSET.